

## 2018\_CT2\_588

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Acquisition d'une partie de la parcelle AM 199 dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées de Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau**

---

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - DELAVET Christian donne pouvoir à JOUVE Mireille – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Arnaud MERCIER** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets  
Eau et assainissement**

■ Séance du 29 novembre 2018

**06\_6\_15**

■ **Acquisition d'une partie de la parcelle AM 199 dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées de Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

#### ■ Séance du 13 Décembre 2018

8823

#### ■ Acquisition d'une partie de la parcelle AM 199 dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées de Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Au regard des pollutions relevées sur le ruisseau du Baume Baragne, et par extension sur la réserve d'eau potable du Réaltor et le Canal de Marseille, la commune des Pennes-Mirabeau a décidé de procéder à une extension de son réseau d'assainissement collectif afin de supprimer les systèmes d'assainissement individuels encore présents sur la zone d'activité de Plan de Campagne. Ces extensions répondent aux préconisations de l'hydrogéologue concernant les périmètres de protection de la retenue du Réaltor, à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2011 demandant la suppression de toutes les fosses septiques de la zone d'activité et aux orientations du SAGE de l'Arc.

Le but de ces travaux est d'assurer une meilleure qualité des eaux destinées à la consommation humaine en réduisant le flux de pollution apporté à la réserve du Réaltor. Ils joueront également un rôle sur la préservation du milieu en limitant les polluants arrivant dans l'Arc (le Baume Baragne étant un de ses affluents) ainsi que dans l'Etang de Berre.

Le projet prévoit la réalisation de nouveaux collecteurs d'assainissement répartis sur 5 sites :  
Chemin de la Voilerie, Chemin de Velaux, CD 543 route de Calas, Chemin des Rigons et Chemin du Collet Rouge.

Pour mener à bien ce projet, il convient de créer un poste de relevage au niveau du Chemin du Collet Rouge sur la parcelle AM 199 appartenant à Monsieur VOGT. Cette parcelle a une superficie de 2.986m<sup>2</sup>, dont 28m<sup>2</sup> sont nécessaires pour la création du poste de relevage.

L'acquisition foncière est donc de 28m<sup>2</sup>. Un accord avec le propriétaire a été trouvé sur la base des conditions financières suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_588-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018

- Prix d'acquisition de 2.002€HT, prix moyen au m<sup>2</sup> donné par la commune des Pennes-Mirabeau.
- Les frais d'actes notariés sont assumés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ?
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°URB 002-617/16/CM du 30 juin 2016 déléguant une partie des compétences du Conseil de Métropole au Bureau de la Métropole et notamment l'acquisition de tous biens meubles et immeubles.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Il est approuvée l'acquisition de 28m<sup>2</sup> de la parcelle AM199 située sur la commune des Pennes-Mirabeau pour un montant de 2.002€HT, estimation faite par la commune des Pennes Mirabeau.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisée à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

**Article 3 :**

Les frais d'acte seront à la charge exclusive de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Assainissement en Délégation du Pays d'Aix, pour la section d'investissement – Opération DI10 – imputation comptable 2111 – dépenses.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Acquisition d'une partie de la parcelle AM 199 dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées de Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	67
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	0
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **07 DEC. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_588-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018